

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 53

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.10.28 : Adhésion au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC) pour la commune de Châteaufort.**

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'arrêté préfectoral n°2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2012-06-01 du 26 juin 2012 portant sur la modification des statuts de Versailles Grand Parc et l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération de la commune de Châteaufort n°2011/168 portant sur son adhésion à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences transférées, la communauté a retenu la compétence « eau ».

L'article L 5211-61 du CGCT autorise les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à adhérer sur tout ou partie de son territoire, à un ou plusieurs syndicats sur des parties distinctes de son territoire.

De ce fait, la communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable au titre des communes de Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Noisy-le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles. La communauté d'agglomération a également adhéré au SEDIF au titre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges en Josas et Viroflay.

A compter de l'arrêté interpréfectoral, le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sera étendu à la commune de Châteaufort.

L'intégration de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc entraîne le transfert des compétences de plein droit, emportant transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, au profit de la communauté.

La compétence eau potable est aujourd'hui exercée par la commune de Châteaufort dans le cadre d'une délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux. Dans un souci de simplicité et de rationalisation, il est proposé de demander au SMGSEVESC de bien vouloir élargir son périmètre afin d'inclure Châteaufort et de gérer en direct cette délégation du service public.

Le Conseil communautaire doit donc se prononcer sur :

- l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC pour la commune de Châteaufort.

L'intégration de cette commune sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de la commune de Châteaufort.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Manuel Pluinage".

**Manuel PLUVINAGE**  
Directeur Général Adjoint

PREF. 78

23.10.12